Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le



ID: 030-200039543-20240130-2024_07-DE



<u>OBJET</u>: Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique Territoriale proposé par le Centre de Gestion du Gard.

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 du mois de Janvier, le Bureau Syndical du Territoire d'Energie SMEG GARD dûment convoqués le 22 Janvier 2024, s'est réuni à 10 heures 30 dans la salle de réunion du Territoire d'Energie GARD SMEG, sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, 1^{er} Vice-Président du Syndicat, le Président étant empêché.

Monsieur Christophe ZARAGOZA est élu Secrétaire de Séance.

Délégués	Communes	P	Α		Procuration
Roland CANAYER	MOLIERES CAVAILLAC		Х		
Aimé CAVAILLÉ	ALES	Х			
Joseph BLANCHER	LES PLANS	Х			
Annick CHOPARD	VAUVERT	Х			
Lionel JEAN	CORCONNE		Х		
Frédéric ESCOJIDO	NIMES	Х			
François ABBOU	PEYROLLES	Х			
Jean-Luc CHAPON	UZES	Х			
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET		Х		
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE		Х		
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD		Х		
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	Х			
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	Х			
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	Х			
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN		Х		
Jack VERRIEZ	MIALET		Х		
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF	Х			
Frédéric FORTE	FOURNES		X		
Nathalie FABIE	ST SIFFRET		Х		
Aline BASTIDA	GARONS	Х			
Maurice BLACHAS	GENERAC	Х			
Alain FOISSE	ST PRIVAT DES VIEUX		Х		
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	Х			
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	Х			
André MEREL	ANDUZE			Х	A M. Aimé CAVAILLE
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		Х		
Christian ANDRE	CAVEIRAC		Х		
		14	12	1	

P = présent - A = absent -excusés - Pro = procuration

Nombre de Membres en exercice	: 27
Nombre de Membres présents	: 14
Nombre de votes exprimés	: 15

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

La loi de transformation de la fonction publique (TFP) n°2019-828 du 6 août 2019 a créé un nouvel article 6 quater A dans la loi n°83-634 fixant les droits et obligations des fonctionnaires, qui prévoit pour les employeurs des 3 versants de la fonction publique l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (au sein des collectifs de travail).

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le



ID: 030-200039543-20240130-2024_07-DE

Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique Territoriale proposé par le Centre de Gestion du Gard - PAGE 2

Les objectifs majeurs de ce dispositif sont les suivants :

- Effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes ;
- · Protection et accompagnement des victimes ;
- · Sanction des auteurs ;
- Structuration de l'action dans les 3 versants de la fonction publique pour offrir des garanties identiques;
- · Exemplarité des employeurs publics

Le décret n°2020-256 d'application prévu pour ce dispositif est paru le 13 mars 2020. Il détermine avec précision les composantes du dispositif à mettre en œuvre par les employeurs publics.

Considérant que le Centre de Gestion du Gard a mis en place ce dispositif, par délibération n° 2021-06 du 20 mai 2021 pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande sans aucune contrepartie financière.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE :

- **DE CONFIER** au Centre de Gestion du Gard la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes ;
- AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant légal, à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation,

Aimé CAVAILLE 1er Vice-Président du SMEG

cult

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024



REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 30 JANVIER Publié le 10h30

NOM	FONCTION	SIGNATURE	
Roland CANAYER	Président du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ	
Aimé CAVAILLÉ	Vice-Président du TE GARD - SMEG		
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE GARD - SMEG		
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE GARD - SMEG	Alhopard	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ	
Frédéric ESCOJIDO	Vice-Président du TE GARD - SMEG	Call	
François ABBOU	Vice-Président du TE GARD - SMEG	AAA	
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	49	
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ	
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ	
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE GARD - SMEG		
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	AAAAA	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	-EXCUSÉ	
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE GARD - SMEG		
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ	
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	2 Mbout le	
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	Fey)	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ	
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	EXCUSÉE	

Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024 2074 à 10h30 Publié le





REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 30 JANVIER SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SME | 10: 030-200039543-20240130-2024_07-DE

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	4
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	Le
André MEREL	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ DA CHVARCE
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	